



Département Relations
Comités provinciaux – Conseil d'Administration

Fleurus, le 15 mai 2025

Messieurs les Présidents de CP,
Madame et Messieurs les Secrétaires,

Dans son étude de l'ordre du jour des différentes assemblées provinciales le Conseil d'Administration, après lecture attentive a décidé en application du PA 41 de ne pas donner son accord à la mise aux votes des règlements dit « Têtes Brûlées ».

Cette disposition dispose que « *Les AP sont souveraines et délibèrent valablement quel que soit le nombre de clubs représentés. Il peut être interjeté appel des décisions de ces AP auprès du CDA. Les décisions prises antérieurement peuvent être annulées et remplacées par de nouvelles entrant immédiatement en vigueur. Sans l'accord préalable du CDA, les CP ne peuvent mettre aux votes des dispositions qui dérogent aux textes et interprétations du ROI. Les Groupements Parlementaires pourront, sur demande au SG, avoir copie du dossier introduit* »

Le Conseil d'administration motive sa décision par les considérations suivantes et tient à souligner que les règlements des têtes :

- N'ont pas, depuis 2015 pour l'un et 2019 pour l'autre, obtenu les approbations nécessaires prévues par le ROI de l'AWBB.
- Peuvent peser sur le PA 32 (nombre de voix en Assemblée Provinciale) par la création d'équipes « fictives ».
- La non-répartition équitable du PF 18 suite à l'activité d'équipes « fictives ».
- Peuvent impacter les championnats provinciaux en empêchant des clubs de devenir champion de leur province et de ce fait accéder au championnat régional.
- L'apport irrégulier de joueurs dans les équipes régionales ayant pour effet de peser sur certains classements.

Le Conseil d'Administration a également pris cette décision étant donné que la saison 2025-2026 verra pour la toute première fois depuis sa création le règlement régional jeunes appliqué dans toutes ses dispositions.

Lors des réunions du Département Relations CP-CDA, plusieurs Comités Provinciaux ont manifesté leur désir de permettre aux jeunes joueurs de l'ensemble de l'AWBB d'évoluer sportivement en adéquation avec leur valeur sportive en pouvant changer de niveau tout au long de la saison.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale de modifier le ROI en ce sens afin de répondre aux attentes de l'ensemble des provinces pratiquant ou non ce système de « Têtes Brûlées ».

Reportée lors de l'assemblée générale du 29 mars 2025, cette disposition a été reportée mais une nouvelle formulation sera présentée à l'assemblée générale du 14

juin 2025 escomptant par-là répondre à la demande et résoudre définitivement la question.

Cordialement et sportivement,

Pour le Conseil d'Administration,
Fabrice Appels, président du Département CP-CDA

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the text 'Fabrice Appels, président du Département CP-CDA'.